

RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL CYCLOSPORT SAISON 2023

Les dispositions suivantes complètent ou éventuellement, modifient les dispositions du règlement national CycloSPORT UFOLEP (Consultable sur www.ufolep-cyclisme.org) et sont applicables aux coureurs et aux épreuves relevant de la Commission Technique Départementale des activités cyclistes de Seine-et-Marne pour la saison 2023.

Il respecte les assises de l'UFOLEP Ile de France qui ont eu lieu le samedi 23 novembre 2019.

1. DOSSIER UFOLEP DES CLUBS	1
2. ETABLISSEMENT DES CARTONS 2023 POUR LES CLUBS	1
3. ENGAGEMENT & TARIFICATION	2
a. Faible nombre de coureurs engagés	2
4. CHANGEMENT DE CATÉGORIE	3
a. Demande de changement de catégorie - Descente	3
i. Remarques	3
b. Changement de catégorie - Montée	4
5. DÉCLARATION DE PLACE HORS DÉPARTEMENT	4
6. ÉPREUVES PAR ÉTAPES (DISPUTÉS PAR CATÉGORIE DE VALEUR)	4
7. LES CLASSEMENTS	4
8. REVERSEMENT	4
9. DISPOSITIONS DIVERSES SUR LES ÉPREUVES	5
10. CHAMPIONNATS	5
a. Championnat Départemental	5
i. Requis pour accéder au championnat départemental	6
ii. Remarques	6
b. Championnats Nationaux	6
i. Le Championnat National CycloSPORT	6
ii. Le Championnat National contre la montre	6
11. PRIX ET CHALLENGE	7
a. Prix d'équipe des Clubs	7
b. Challenge ROUTE individuel SAISON 2023 UFOLEP 77 (individuel)	7
c. Super Challenge ROUTE des clubs SAISON 2022 UFOLEP 77 (par club)	8

1. DOSSIER UFOLEP DES CLUBS

Lors de la constitution du dossier, une caution de 300 € est demandée (chèque à l'ordre de l'Ufolep). Celle-ci sera restituée en fin de saison dans la mesure où au moins 1 épreuve aura été organisée. Dans le cas contraire, elle sera encaissée.

Précision : En cas d'une organisation conjointe sur 300€ de caution 150€ seront reversées au club, et si deux co-organisation la caution de 300€ sera restituée entièrement au club.

2. ETABLISSEMENT DES CARTONS 2023 POUR LES CLUBS

Pour mémoire les cartons servent à définir les catégories qui ne sont pas indiquées sur les licences multisports UFOLEP. (prix 8 euros en carton)

Activation de la demande du comité national UFOLEP de la mise en place de la corrélation des niveaux entre les catégories FFC et UFOLEP.

- Suite à une décision de l'UFOLEP national du 24/01/2023 les open Access 4 en FFC peuvent finalement rester en 4ème catégorie UFOLEP
- Pour les nouveaux licenciés, les entrées en catégorie sont équivalentes à la FFC sauf en 4ème catégorie
 - L'accès à la 4ème catégorie pour les nouveaux licenciés n'est pas possible
- Pour les coureurs FFC Open3 détenteur de plusieurs Licences (FSGT et FFC), la classification FFC primera.
- Les open 2 ne peuvent pas prétendre à une carte national UFOLEP
- Lorsqu'un coureur FFC ou FSGT, monte de catégorie, dans sa fédération, il sera reclassé systématiquement dans la catégorie Ufolep correspondante
 - Les présidents de club devront informés des montées catégories en FFC, en FSGT
- Règlements nationaux 2023
 - [1-Cyclospor CCX - Google Drive](#)
 - [Fiche 9 - 15 Decembre 2022 - Google Docs](#)
 - [Fiche 9 - 15 Decembre 2022.pdf](#)
 - [Fiche 11 - 15 Decembre 2022.pdf](#)
 - [Fiche 10B -15 Decembre 2022.pdf](#)
 - [Fiche 12 - 15 Decembre 2022.pdf](#)
 - [Fiche 14 - 15 Decembre 2022.pdf](#)
 - [Fiche 15 - 15 Decembre 2022.pdf](#)

Pour un coureur qui demande un carton route UFOLEP pour la première fois (sans aucune autre licence depuis plusieurs années) se verra attribuer

-si il a plus de 30 ans la 3ème catégorie

-si il a moins de 30 ans la 2ème catégorie

ATTENTION TOUTES ERREURS D'ATTRIBUTIONS DE CARTONS (mauvaises catégories suite à une mauvaise demande) Le coureur ou le club devront refaire une demande dans la bonne catégorie et devront de nouveau payer le prix du carton

3. ENGAGEMENT & TARIFICATION

En 2023, les pré-engagements pourront se faire sur le calendrier NATIONAL UFOLEP (accès public) uniquement avec un règlement sur le site. (site : www.ufolep-cyclisme.org)

Tarifs engagement 2023

- Licencié adulte
 - Sur site internet 6,24€
 - Sur place 8€
- NLU adulte
 - Sur site internet : 10,40€
 - Sur place 12€
- Licencié jeune 11/12ans – 13/14 ans – 15/16 ans

- Sur site internet 3,12€
- Sur place 5€
- NLU jeune 11/12 ans -13/14 ans – 15/16 ans
 - Sur site internet : 5,20€
 - Sur place 8€

Pour les NLU, l'organisateur doit s'assurer de mettre le coureur dans la bonne catégorie, y compris sur place

Le reversement au club se fait dans les 3 jours ouvrés après la date de la course avec une participation de 4% pour la gestion des engagements par le site SPORTDEV.

a. Faible nombre de coureurs engagés

Lorsque le nombre d'inscrits en 1^{ère} catégorie est inférieur ou égal à 15, l'organisateur pourra regrouper les pelotons de 1^{ère} et de 2^{ème} catégories.

Un classement distinct pour chaque catégorie sera ainsi établi.

4. CHANGEMENT DE CATÉGORIE

a. Demande de changement de catégorie - Descente

Les demandes de changement de catégorie sont recevables uniquement au cours des périodes suivantes :

Début	Fin	Date d'application
Du 06 juin	Au 20 juin	Le 1 ^{er} juillet
De la dernière épreuve CycloSPORT	Au 30 janvier 2023	Début de la saison 2023

La demande écrite de descente de catégorie de valeur, formulée par le cycloSPORTIF et visée par le président de club, sera examinée en respectant les critères uniformisés par la Commission Technique Départementale : âge, capacité sportive, résultats obtenus, manque de participation, montée de catégorie lors de la saison précédente, fausse déclaration.

i. Remarques

Pour tous les coureurs descendus	
Au début de la saison + 20 pts au 30/06	Au 1er juillet 20 pts jusqu'à la fin de la saison
Au 30/06 ou à la fin de la saison les points sur annulés	

La demande dûment remplie sera transmise à la CTD uniquement par le correspondant UFOLEP du club dont émane la demande. Pour rappel, le correspondant club est le seul interlocuteur reconnu par la CTD.

Les coureurs accédant à une catégorie supérieure sont tenus de rester une saison complète dans cette catégorie avant de solliciter une éventuelle descente à l'exception des cas suivants :

Coureur âgé de	Classification actuelle	Classification demandée
	50 ans et plus	1ère catégorie
60 ans et plus	2 ^{ème} catégorie	3 ^{ème} catégorie
60 ans et plus	3 ^{ème} catégorie	4A

Dans mesure bien sûr pour un coureur double ou triple affiliés soit resté dans la catégorie correspondante en FFC ou FSGT.(ex : un coureur de 1^{ère} catégorie pourra demandé de redescendre en 2^{ème} catégorie si il est classifié en ACCESS 2 ou FSGT 3)

La Commission Technique Départementale se réserve le droit à sa discrétion de descendre des coureurs hors période et hors demande.... Tout cela dans le respect des règles et de « l'esprit » UFOLEP.

b. Changement de catégorie - Montée

Tout cycloportif totalisant dans sa catégorie, au cours de la même saison, 30 points et plus intégrera immédiatement la catégorie supérieure **ou si celui-ci monte de catégorie en FFC ou FSGT , il sera immédiatement classifié dans la catégorie supérieure correspondante en UFOLEP .**

La Commission Technique Départementale se réserve le droit d'utiliser la supériorité manifeste. En outre, elle sera extrêmement vigilante concernant les compétiteurs qui tardent à marquer les quelques points qui les séparent de la catégorie supérieure.

Rappel du règlement national concernant les sur-classements : « Même à l'essai, un cycloportif ne peut courir occasionnellement dans une catégorie supérieure. Si un cycloportif veut « s'essayer » dans une catégorie supérieure, il devra terminer la saison dans cette catégorie. »

5. DÉCLARATION DE PLACE HORS DÉPARTEMENT

Tout cycloportif figurant dans les 5 premiers de toutes les épreuves non publiées au calendrier UFOLEP Seine et Marnais, est tenu de communiquer son résultat via le site de la Commission Technique Départementale (Accueil>Commission>Déclaration de place).

En cas de non-déclaration, les points correspondants seront doublés.

6. EPREUVES PAR ÉTAPES (DISPUTÉS PAR CATÉGORIE DE VALEUR)

Seules les places du classement général sont comptabilisées pour le changement de catégorie.

Remarque

Les coureurs ne participant pas à l'ensemble de l'épreuve, se verront comptabiliser les éventuels points obtenus sur les étapes auxquelles ils auront participé.

7. LES CLASSEMENTS

Les classements sont entièrement à la charge de l'organisateur. Il sera également demandé à ce dernier de remplir le fichier Excel « Résultat » et de le faire suivre aux membres de la Commission Technique Départementale, dans les plus brefs délais afin qu'ils puissent être diffusés sur le site de cette dernière. .

8. REVERSEMENT

Les reversements des engagements des coureurs sur course au CTD 77 pour l'année 2023 se feront selon les règles et le tableau ci-après.

- Une fois la course passée, les clubs doivent reverser le montant à la CTD. Les chèques sont à faire parvenir à l'UFOLEP 77 qui établira la facture dès réception du règlement.
- Il n'y aura pas de reversements pour les coureurs du club organisateur ayant participé à l'épreuve (hors coureurs du Club NLU) – ces coureurs ne seront pas comptabilisés dans le nombre total d'engagés.
 - De plus, aucun reversement ne sera demandé au club organisateur à partir de leur seconde organisation. (On parle d'organisations effectuées par un seul et unique club)
- Le montant du reversement par NLU reste identique à celui par coureur UFOLEP.
- Dans le cas d'une seule co-organisation dans l'année, la moitié de la caution sera restituée.

Nombre d'engagés (sur l'ensemble des catégories adultes)	Reversements à la Commission
De 1 à 200 et plus	1,30€ / engagé
De 1 à 199	1,20€ / engagé
De 1 à 149	1€ / engagé
De 1 à 99	0,75€ / engagé
De 1 à 49	0€ / engagé

Aucun reversement pour les catégories jeunes

Toute organisation doit avoir le souci de la promotion de l'image de marque de l'UFOLEP. Le présent règlement est élaboré pour établir un bon déroulement des épreuves. Il appartient au coureur d'en respecter les règles et l'esprit UFOLEP et à chaque responsable et dirigeant d'association ou de club d'être garant de son application.

9. DISPOSITIONS DIVERSES SUR LES ÉPREUVES

La Commission Technique Départementale peut demander à l'organisateur une place dans l'un des véhicules ouvrant les épreuves. Cette disposition a pour but d'assurer que l'équité sportive soit respectée, notamment lors du dépassement d'un peloton par groupe d'une catégorie supérieure (exemple le peloton des 3^{èmes} catégorie doublé par une échappée de 1^{ères} catégorie).

10. CHAMPIONNATS

a. Championnat Départemental

Disputé par catégorie d'âge, il est ouvert à tout cycloportif titulaire d'une licence et d'une carte nationale route (sous réserve que la licence et la carte soient homologuées depuis au moins 8 jours). Le résultat obtenu n'est pas pris en compte pour le changement de catégorie.

Le club qui organise le championnat départemental prendra en charge les bouquets de fleurs et la coupe du prix d'équipe. La CTD 77 prend en charge les maillots ainsi que les médailles.

i. Requis pour accéder au championnat départemental

Podium départemental route

3 participations aux épreuves organisées en Seine et Marne y compris les contre-la-montre (à l'exception des championnats de la spécificité) sont obligatoires pour y prétendre.

Podium départemental CLM individuel

3 participations à des épreuves route figurant au calendrier cycloport (77) sont obligatoires pour y prétendre.

Podium départemental CLM par équipes

3 participations à des épreuves route figurant au calendrier cycloport (77) ou pour chacun des coureurs sont obligatoires pour y prétendre.

Pour les catégories Jeunes (Masculines et Féminines 11-12 ans 13-14 ans & 15-16 ans)

2 participations à des épreuves figurant au calendrier cycloport (77) sont demandées.

ii. Remarques

1. La participation à une épreuve à étapes ne comptera que pour une participation.
2. Les clubs organisant une épreuve, pourront transmettre la liste de leurs licenciés ayant participé activement à la tenue de cette épreuve (juge à l'arrivée, signaleur, voiture ouvreuse).

La Commission Technique Départementale leur comptabilisera alors cette action comme une participation (dans la limite d'une participation). La liste des coureurs concernés et leur(s) tâche(s) le jour de l'épreuve, devra être transmise au plus tard 7 jours suivant l'organisation.

b. Championnats Nationaux

i. Le Championnat National Cyclospor

Disputé par catégorie d'âge, il est ouvert uniquement au cyclosporitif ayant participé impérativement aux Championnats départemental et régional, et sous réserve d'être retenu (e) dans la sélection du comité.

ii. Le Championnat National contre la montre

Disputé par catégorie d'âge, il est ouvert uniquement au cyclosporitif ayant participé impérativement aux Championnats départemental et/ou régional, et sous réserve d'être retenu (e) dans la sélection du comité.

Lors de l'établissement des sélections pour les championnats nationaux, la Commission Technique Départementale donnera priorité aux coureurs qui répondront aux critères d'accessibilité au podium départemental de la discipline.

La Commission Technique Départementale effectuera les sélections sur la base des critères suivants pour les coureurs ayant participé au départemental et au régional

- Le champion départemental dans chaque catégorie d'âge
- Le premier coureur départemental ou régional dans chaque catégorie d'âge

Les autres coureurs seront choisis par la CTD 77 en tenant compte de leurs participations sur les courses UFOLEP et leurs comportements sur nos courses.

11. PRIX ET CHALLENGE

a. Prix d'équipe des Clubs

Celui-ci est organisé par la Commission Technique Départementale.

Cette année, le prix d'équipe sera calculé sur les 3 meilleurs coureurs d'un club dans trois catégories différentes. Les catégories prises en compte sont :

- 1ère catégorie
- 2ème catégorie
- 3ème catégorie
- 4ème catégorie (A et B)
- Féminines
- 13/14 ans
- 15/16 ans

Pts si plus de 10 partants		de 6 à 9 partants		5 partants et moins	
1er	1	1er	3	1er	5
2ème	2	2ème	4	2ème	6
3ème	3	3ème	5	3ème	7
4ème	4	4ème	6	4ème	8
etc	Etc..	Etc..	Etc..	Etc..	Etc..

Au total, le club comptabilisant le moins de points remporte le Prix d'équipe.
Toutefois le barème de 5 partants et moins et de 6 à 9 partants peut s'appliquer à toutes les catégories

Remarque

La récompense du prix d'équipe devra être fournie par l'organisateur.

La Commission Technique Départementale organisera en fin de saison, une remise de récompenses mettant à l'honneur les clubs primés lors de la réunion générale des clubs.

b. Challenge ROUTE individuel SAISON 2023 UFOLEP 77 (individuel)

Les catégories sont 1,2,3,4, Féminines, 11/12 - 13/14 et 15/16ans

- Tout coureur participant à une course organisée par la Commission Technique Départementale lui rapporte 3 pts et 6 pts pour la participation au départemental (les CLM ne comptent pas)
- 3 pts sont également attribués aux coureurs mobilisés pour l'organisation de l'épreuve et n'ayant pas pu concourir.
- Pour les places les coureurs rapportent les points suivant le barème national en vigueur pour les montées.
- Si un coureur monte de catégorie, il perd ses points de place obtenus mais conserve ses points de participation et de bénévolat.

c. Super Challenge ROUTE des clubs SAISON 2022 UFOLEP 77 (par club)

On additionnera les totaux de tous les coureurs d'un même club sur le challenge route.

On ne tiendra pas en compte les montées.

Abréviations :

CTD : Commission technique départemental UFOLEP

CTR: Commission Technique régionale UFOLEP

IDF: Ile de France

NLU: Non licenciés UFOLEP